

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 38
dont suppléé : 02
Membres représentés : 07
Votants : 45
Date de la convocation
3 octobre 2025
Secrétaire de séance :
Mme DOUAY SONIA

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Hailles sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VERONT Fabrice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, AMIACHE Franck *suppléant de CARON Hubert*, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de Mme PREEVOST Anne-Marie, M. JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, M. NOCHEZ Didier de Mme MESMIN Véronique, M. LAMOTTE Dominique de M. HECTOR Nicolas, M. VAN DE VELDE Michel de M. LEROY Jean-Maurice

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MESMIN Véronique, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, VIOLETTE Paul, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

OBJET : Désignation de deux membres - Conseil d'Exploitation Régie ALMEO

Rapport de Monsieur Olivier DUTILLEUX, Conseil communautaire délégué

Vu la délibération 2024_18.04_01 Feuillet 812 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 relative à la création de la Régie ALMEO (régie dotée de la seule autonomie financière) et adoptant ses statuts,
Vu la délibération 2024_18.04_04 Feuillet 815 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 relative au Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO

Les statuts de la Régie ALMEO prévoient :

« **Article 3 : 3.1.** - Le conseil d'exploitation comprend 8 (huit) membres répartis dans les catégories suivantes :

- 6 membres représentant la communauté de communes
- 2 membres représentant les personnalités qualifiées

Article 3 : 3.2. – Les membres du conseil d'exploitation sont nommés, pour une durée de 6 ans pour les représentants de la CCALN et de 3 ans renouvelables pour les personnalités qualifiées, par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CCALN.
Il peut être mis fin à leur mandat dans les mêmes formes.

Les représentants de la CCALN sont élus pour la durée de leur mandat. Chaque renouvellement du conseil communautaire conduira à la désignation de nouveaux membres représentant la CCALN. En cas de vacance d'un siège, un remplaçant est désigné dans les mêmes conditions pour terminer le mandat inachevé.

Article 3 : 3.3. – Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ALMEO, ni occuper une fonction dans ces entreprises, ni assurer une prestation pour ces entreprises, ni prêter leur concours à titre onéreux à la Régie ALMEO.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la CCALN. »

Suite à la démission de **Monsieur Gautier TOURNIQUET**, Conseiller communautaire,
Suite à la mutation de **Madame Ludivine BARAS**, Conseillère Pédagogique de Circonscription - Circonscription de Montdidier,

Il y a lieu de pourvoir à leurs remplacements et de désigner un nouveau membre issu du Conseil Communautaire et un nouveau membre au titre des Personnes qualifiées.

VU la proposition faite au Conseil Communautaire, par son Président Alain DOVERGNE, de désigner :

- **Monsieur WABLE Vincent**, Conseiller Communautaire
- **Madame ELOY Mélanie**, Conseillère Pédagogique de Circonscription

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Désigne
 - **Monsieur WABLE Vincent**, Conseiller Communautaire
 - **Madame ELOY Mélanie**, Conseillère Pédagogique de Circonscriptioncomme représentants au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO,
- Autorise Monsieur le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Conseiller Communautaire Délégué ALMEO à signer tous les documents en rapport avec la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 9 octobre 2025
à HAILLES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/10/25

Affiché le 15/10/25



Le Président,

Alain DOVERGNE